

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 30 (2000)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Fichues vacances!  
**Autor:** Chassot, Janine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-826487>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

souvent que *l'Autre Télé* se résumait à un quart d'heure hebdomadaire, on mesure mieux la taille du défi.

En toute logique, *Entrez sans sonner* s'adresse en priorité à un public de seniors, qui sont les plus nombreux à regarder la télévision l'après-midi. «Mais il y a aussi des étudiants, des sans-emploi, des mères au foyer et, bien sûr, beaucoup plus de femmes que d'hommes», précise le producteur.

La palette des rubriques est très large: jardinage, cuisine, service d'expertise pour les amateurs d'antiquités, réseau de troc, enfants, animaux, médecines douces, shopping, livres, papiers d'humeur... sans oublier des reportages mettant en avant les gens de notre pays et, bien sûr, un rendez-vous hebdomadaire – programmé le jeudi – plus particulièrement destiné aux seniors. Le responsable de *Génération* vient en personne y livrer aux téléspectateurs une multitude de conseils et de bons plans, tout à fait dans l'esprit de votre magazine préféré.

Avec une équipe d'une quinzaine de personnes, des moyens légers et une régie entièrement informatisée, *Entrez sans sonner* relève le défi d'une télévision simple mais professionnelle. Sur le plateau, Daniel Pasche a confié la présentation et l'animation de cette nouvelle émission à deux jeunes pleins d'enthousiasme et de gaieté: Antoine Goelking et Alexandra Antonic. Ainsi, en plus d'être une émission au service des Romands, *Entrez sans sonner* pourrait bien réussir le pari de rapprocher les générations.

Catherine Prélaz

## JEUDI SENIORS

Trois rendez-vous quotidiens, du lundi au vendredi, sur TSR1, à 13 h 55, 15 h 50 et 18 h.

Le jeudi, dès 13 h 55, l'émission est destinée aux seniors, avec des conseils et des reportages.

Rediffusion sur TSR2 avec une semaine de décalage, les trois tranches quotidiennes étant alors regroupées à 11 h 30.

# Fichues vacances!

En vacances, tout ne se passe pas toujours comme on le voudrait. Voici quelques conseils afin d'éviter les déconvenues ou, si c'est trop tard, obtenir réparation.

«**B**on voyage, bonnes vacances», vous ont dit votre famille, vos amis, avant votre départ. Hélas, tout ne s'est pas passé comme prévu cette année. Cela peut arriver à n'importe qui, n'importe quand. La description du catalogue et les promesses de l'organisateur étaient bien loin de la réalité. L'hôtel prévu étant déjà plein, on vous a «déplacés» dans un bâtiment dont les annexes étaient en construction. Chantier, marteaux-piqueurs, parkings, routes et chemins pour accéder à une plage lointaine pleins de cailloux et de nids-de-poule, rouille dans la baignoire, cafards sous les lits, eau au compte-gouttes, électricité défaillante ou discos bruyantes... tout un programme pour vous gâcher vos vacances!

Le parcours du combattant, pour obtenir des améliorations ou des indemnités, a commencé sur place, pour se poursuivre au retour. Chaque cas étant différent, nous ne pouvons cependant que vous donner quelques conseils généraux.

Rappelons qu'il existe depuis 1993 une loi fédérale sur les voyages à forfait énumérant les droits du consommateur et de l'organisateur, dont certains points pourraient correspondre à vos problèmes. Rappelons aussi que la Fédération suisse des agences de voyages a créé un fonds de garantie qui délivre un label «garantie de voyage» et atteste du sérieux et surtout de la situation financière des entreprises qui en font partie. Si vous avez eu affaire à une agence «cow-boy» qui a disparu à votre retour, vos chances d'être indemnisé seront bien minces. Choisissez donc une agence qui porte le label.

Voici quelques conseils préventifs, afin de bien préparer votre voyage,

ou, dans le pire des cas, les moyens de faire valoir vos droits au retour.

## Avant le départ

Informez clairement le voyageur de vos vœux et veillez à ce qu'ils figurent dans le contrat (par ex.: ascenseur indispensable, ou rez obligatoire); vérifiez dès réception tous les documents, surtout la conformité à vos désirs; prenez les documents avec vous (éventuellement une ou deux photocopies).

## Sur place

Annoncez immédiatement au prestataire, au voyageur ou à son représentant toute carence, afin qu'il y remédie immédiatement et gratuitement. Il est tenu par exemple de fournir une chambre avec vue sur la mer si cela est indiqué dans le catalogue ou le contrat; faites constater par écrit les manquements auxquels il n'a pas été possible de remédier sur place; demandez des quittances pour tous les frais supplémentaires, afin de pouvoir en exiger le remboursement; ramenez le plus de preuves possible: photos datées, films, témoignages.

## Au retour

Annoncez les manquements au voyageur dans les trente jours. Envoyez dossiers et lettres en recommandé.

En cas de problème, ou si vous ne savez pas comment vous y prendre, la FRC – permanence-conseil ou bureaux régionaux – vous conseillera en vue d'obtenir ce à quoi vous avez droit. S'il y a lieu, elle fera intervenir le médiateur de la branche suisse du voyage.

Janine Chassot/FRC